



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – 11/08/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze août à 19h00, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, M. Gérard CAILHOL, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procurations Mme Catherine CADENET à Mme Isabelle NEGRE,

Absents excusés : Mme Myriam ESPERANCE, M. Loïc MARAVAL

Secrétaire de séance : M Gérard CAILHOL

À L'ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 24 Juillet 2025.

Aucune observation n'est émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

2/ AMENAGEMENT DE LA RD25 AVENUE DE LA SALSE : ATTRIBUTION MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux d'aménagement de la RD25 en traverse a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 07 juillet 2025 pour une remise des offres fixée au 24 juillet 2025 à 11H00.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été prise dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIEDA pour le marché 2 lot n°1, (Génie civil pour enfouissement des réseaux secs. L'entreprise retenue sera sélectionnée par la commission d'appel d'offre du groupement de commandes.

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 11 Août 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : Travaux d'Aménagement de la RD25 en traverse

Lot 1 : Marché 1 Réseaux eau potable et réseaux assainissement eaux pluviales

Entreprise : SAS GUIPAL - ZI ROUTE DE BOURNAC – 12400 SAINT AFFRIQUE

Montant du marché : 144 269.00 € HT

Lot 2 : Terrassements, voiries, et aménagements paysagers

Entreprise : SAS SEVIGNE – La Borie Sèche – BP 6 – 12520 AGUESSAC Cédex

Montant du marché : 429 955.00 € HT.

Approuve la dépense de 574 224€ HT de travaux pour le lot 1 (marché 1) et lot 2 (marché 3)

3/ DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES TELECOMMUNICATION ET D ECLAIRAGE PUBLIC DE L AMENAGEMENT RD25

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de l'Aménagement RD 25, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise sélectionnée par le groupement de commande. Concernant le câblage des réseaux électriques, télécommunications et Eclairage public, il sera réalisé par l'entreprise SDEL MASSIF CENTRAL titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone

La dissimulation coordonnée des réseaux électrique et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet. Les participations demandées par le SIEDA sont :

- sur le réseau électrique est 30% du montant total des travaux HT
- pour le réseau de télécommunication de 50% du montant total des travaux HT
- pour le réseau éclairage public, de 100% du montant total des travaux HT

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

Toutefois, les montants de la délibération ne tiennent pas compte des coefficients d'actualisation du marché. Compte tenu de ces éléments, le projet de mise en souterrain des réseaux s'établira ainsi :

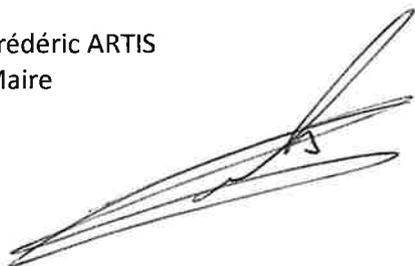
Aménagement RD 25	Montant HT Des travaux	Montant à la charge de la commune
<u>Réseaux électriques :</u>	197 109,81 €	
Câblage Electriques	138 392.71 €	
Génie Civil Electriques (estimatif)	58 717.10 €	
Part communale : 30%		59 132,94 €
<u>Réseaux de télécommunication</u>	53 206,02 €	
Etude Télécommunication	14 884.68 €	
Génie civil Télécommunication (estimatif)	38 321.34 €	
Part communale : 50%		26 603,01 €
<u>Réseaux Eclairage Public</u>	61 326,16 €	
Câblage Eclairage public	56 027.36 €	
Génie Civil Eclairage public (estimatif)	5 298.80 €	
Part communale : 100%		61 326,16 €
Soit total Participation communale		147 062,11 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

Fin de la séance à 19h30.

Frédéric ARTIS
Maire



Gérard CAILHOL
Secrétaire de séance

